



ᓄᓇᑭᓯ ᐃᓚᓂᓕᓴᓴᓄᓂᓂᓄᓂ ᑲᓂᓴᓴᓂᓂ  
Nunavumi Avatilikiyin Katimayin  
Nunavut Impact Review Board  
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions



2013-2014

ᐃᓴᓴᓴ ᑕᓴᓂᓂᓂᓂ  
Katimayin Unipkagin  
Annual Report  
Rapport Annuel

Français



# RAPPORT ANNUEL 2013-2014

## Sommaire

Notre mandat, notre mission et nos responsabilités .....	3	Programmes de surveillance .....	19
Message de la présidente .....	4	Accomplir notre mission .....	22
Commission .....	6	L'avenir : 2014-2015 et au-delà .....	27
Personnel .....	9	États financiers condensés .....	28
Examens préalables .....	12		
Examens .....	14		

**La CNER a pour mission** de protéger et de favoriser le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut par le biais du processus d'évaluation des répercussions.



## Notre mandat, notre mission et nos responsabilités

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), établie le 9 juillet 1996 comme une institution publique du gouvernement, est chargée de l'évaluation environnementale des projets proposés pour la région du Nunavut, tel que précisé à l'article 12 de l'ARTN. Au titre de cet Accord, elle a principalement pour fonctions d'examiner les projets proposés afin de déterminer s'ils doivent ou non être révisés; de mesurer et définir l'ampleur de l'impact du projet dans la région; d'examiner les conséquences écologiques et socioéconomiques du projet; de déterminer, après en

avoir examiné les détails, si les projets se poursuivront et sous quelles conditions et de surveiller la réalisation des projets selon les dispositions établies.

La CNER a pour mandat d'appliquer le savoir traditionnel et les méthodes scientifiques reconnues dans les analyses écosystémiques et socioéconomiques visant et à surveiller les répercussions environnementales, culturelles et socioéconomiques du projet sur le site et dans la région. La CNER a pour mission de protéger et de favoriser le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut par le biais de la procédure d'évaluation des répercussions.

# Message de la présidente



## Message de la présidente

J'ai le très grand plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) pour l'exercice financier 2013-2014, qui a débuté le 1er avril 2013 pour se terminer le 31 mars 2014. La CNER a pour mission de protéger et favoriser le bien-être de l'environnement et des Nunavummiut au moyen d'un processus d'évaluation des répercussions instruit par l'Accord sur les revendications territoriales

du Nunavut (ARTN). Devant le très grand volume de propositions de développement du territoire, la CNER a vécu une année tout aussi intense que fructueuse. Je suis fière du travail réalisé par mes confrères et consœurs et par tout notre personnel. Nous nous préparons activement pour une autre année fort occupée!

## Faits saillants de l'année 2013-2014

En plus des nombreuses évaluations effectuées, à travers le Nunavut, aux fins d'examen préalable de projets d'exploration, d'infrastructure et de recherche, la CNER a fait progresser l'examen de plusieurs grands projets de développement. Après d'intenses réunions communautaires sur l'établissement de la portée des enjeux, la CNER a émis des lignes directrices spécifiques pour la préparation de l'Énoncé d'impact environnemental du projet de mine aurifère Back River de la Sabina Gold and Silver Corporation et du projet hydroélectrique Iqualuit de la Qulliq Energy Corporation. En organisant des réunions techniques et des conférences préparatoires à l'audience dans la région de Kivalliq, la CNER a également fait avancer l'examen de projet de mine d'uranium Kiggavik de la AREVA Canada Resources Corporation et celui de la mine aurifère Meliadine de Agnico Eagle Mines Limited.

La CNER maintient un programme de surveillance pour les grands projets dont la mise en oeuvre a été approuvée et, en janvier 2014, la Commission a tenu une audience publique à Pond Inlet pour le réexamen des modalités et conditions du certificat de projet Mary River de la Baffinland Iron Mines Corporation (Phase de revenu initial). De plus, en 2013-2014, nous avons visité les sites et émis des rapports pour les projets de mine Jericho Diamond Mine, de mine d'or Doris North et de mine d'or Meadowbank.

La CNER attend toujours l'entrée en vigueur de l'importante *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets du Nunavut (LATEPNu)*, qui a reçu la sanction royale. Elle a commencé à se préparer en ce sens en incitant des intervenants à participer à l'actualisation de notre série de guides techniques, expliquant en détail les processus et procédures qui seront appliqués aux projets évalués au titre de la LATEPNu. Outre ses évaluations, la CNER a récemment lancé son nouveau site Web, [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca), plus convivial. Avec pratiquement toutes les entrées traduites, il est plus que jamais facile de rester en contact avec la Commission et de suivre ses activités!

## L'avenir

L'année 2014-2015 sera encore une année occupée, avec les examens continus de propositions d'importants projets de développement et les réexamens officiels des certificats de projets qui amèneront la Commission à tenir des audiences publiques dans plusieurs régions du Nunavut. Outre l'examen préalable des nouvelles propositions de projets reçues tous les mois, la CNER entreprendra aussi plusieurs tournées de consultation communautaire, des réunions techniques, des conférences pré-audiences, des visites de sites et autres ateliers.

D'importantes tâches attendent la CNER au cours de la prochaine année, (2014-2015), notamment la préparation de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets du Nunavut*, la progression de l'enchâssement des principes inuites Qaujimaqutqangit dans les processus et procédures de la Commission, la poursuite des programmes de sensibilisation publique pour les examens, le traitement des questions maritimes en collaboration avec le Conseil du milieu marin du Nunavut, la révision continue de notre série de guides techniques et la mise en vigueur d'un système de registre public en ligne pour remplacer notre site ftp.

J'espère que ce rapport annuel vous sera tout aussi instructif qu'utile. Notre personnel de bureau est toujours prêt à répondre aux questions que vous pourriez vous poser; n'hésitez à communiquer avec nos agents soit directement soit par le biais de notre adresse courriel générale [info@nirb.ca](mailto:info@nirb.ca). Nous actualisons sans cesse notre documentation en ligne, que vous pouvez consulter sur notre registre public à l'adresse Internet [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca).

Je vous remercie de votre intérêt pour la CNER et de votre indéfectible appui pour nos travaux. Nous nous réjouissons à l'avance de travailler encore avec vous l'an prochain.



Élizabeth Copland  
Présidente

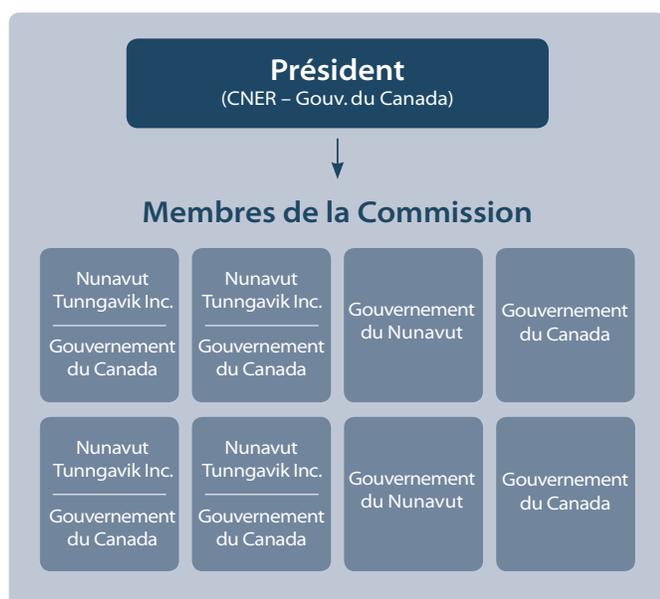
# La Commission



## Structure de la commission

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions est composée de la manière suivante :

- Quatre membres sont nommés par le gouvernement du Canada sur recommandation d'une organisation inuite désignée;
- Deux membres sont directement nommés par le gouvernement du Canada;
- Deux membres sont directement nommés par le gouvernement du Nunavut;
- Un président nommé par le gouvernement du Canada en consultation avec le gouvernement du Nunavut et sur recommandation des membres de la Commission.



## Membres de la CNER en 2013-2014

### Elizabeth Copland

#### Présidente (nommée par AADNC)

*Mandat actuel jusqu'au 25 novembre 2015*

Elizabeth siège à la Commission depuis plus de dix ans et en assure la présidence depuis plusieurs années. Elle a également siégé au Conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut et a servi sa communauté comme juge de paix et agent de développement économique. Elizabeth est née et a grandi à Arviat où elle a été annonceur à la radio locale et conseillère du hameau. Elle a fait ses études secondaires à Winnipeg, Manitoba et poursuit actuellement ses activités de Coroner du Nunavut après avoir été formée dans ce domaine. Elle parle l'anglais et l'inuktitut.

### Phillip Kadlun

#### Membre de la Commission (nommé par le G.N.)

*Mandat actuel jusqu'au 6 avril 2016*

Né dans la région de Umingmaktok, Phillip a grandi à Bay Chimo. Il a été nommé à la Commission en 2009. Il a assuré la présidence des OTC Umingmaktok et Kugluktuk. Il demeure actuellement à Kugluktuk où il participe à la communauté par le biais de la chasse et en tant que bénévole pour les Recherches et sauvetages. Il est également guide sur terre. Il est parfaitement bilingue en Anglais et en Inuinnaqtun.

## **Marjorie Kaviq Kaluraq**

**Membre de la Commission (nommée par le G.N.)**

*Mandat actuel jusqu'au 9 février 2017*

Kaviq s'est jointe aux membres de la Commission en février 2010. Originaire de Baker Lake, elle réside actuellement à Iqaluit où elle enseigne au Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle détient un Baccalauréat ès sciences avec distinction en environnement et richesses naturelles de l'université Trent à Peterborough. Bénévole infatigable, elle a participé à divers projets à Peterborough ainsi qu'au Nunavut, notamment en tant que membre du Circle K. Trent, section locale des Kiwanis International. Kaviq parle l'anglais et l'inuktitut.

## **Joe Ohokannoak**

**Membre de la Commission (nommé par NTI et AANDC)**

*Mandat actuel jusqu'au 26 mars 2015*

Joe a été nommé au Conseil en mars 2012. Il occupait récemment le poste d'adjoint exécutif du 1er vice-président du Department of land and resources de la Fédération Tungavik du Nunavut. De 1995 à 1999, Joe a également siégé à la Commission de mise en œuvre du Nunavut et a présidé le Bureau des gouverneurs du Collège de l'Arctique du Nunavut de 1996 à 2001. Il a siégé à l'Office des eaux du Nunavut de 1999 à 2001. Il a également été élu maire de Cambridge Bay de 1984 à 1986 puis de 1992 à 1994. Il a travaillé gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de 1976 à 1994, tour à tour au ministère du Développement économique et du Tourisme puis à celui de l'éducation. Joe est né à Cambridge Bay.

## **Guy Alikut**

**Membre de la Commission (nommé par NTI et AANDC)**

*Mandat expiré le 15 mars 2014 – attend une nouvelle nomination*

Guy termine la troisième année de son premier mandat à la CNER où il a été nommé en mars 2011. Il a puisé sa riche expérience de vie dans sa participation à la Chambre de commerce de Keewatin, ses fonctions municipales en tant que maire d'Arviat et son adhésion aux conseils d'administration de plusieurs organisations. Il a été Commissaire de la Commission de mise en œuvre du Nunavut et président de trois compagnies privées. Guy a vécu à Arviat toute sa vie; il parle l'anglais et l'inuktitut.

## **Jaypootie Aliqatuqtuq**

**Membre de la Commission (nommé par NTI et AANDC)**

*Mandat actuel jusqu'au 16 octobre 2016*

Jaypootie a été nommé à la Commission en février 2012. Il a vécu presque toute sa vie à Qikiqtarjuaq, qu'il appelle son village. Il a été un Ranger bénévole et a travaillé comme assistant à Sports Hunter Guide. Il a été instructeur au Collège Arctique du Nunavut, chauffeur de camion pour Kullik Construction et est actuellement agent de conservation occasionnel pour le gouvernement du Nunavut. L'inuktitut est la langue maternelle de Jaypootie qui parle aussi l'anglais.

## **Henry Ohokannoak**

**Membre de la Commission (nommé par NTI et AANDC)**

*Mandat actuel jusqu'au 24 mai 2015*

C'est le troisième mandat qu'Henry exécute à la Commission où il a été nommé en 2005. Demeurant à Cambridge Bay depuis 56 ans, Henry a commencé à travailler comme charpentier puis est devenu traducteur/interprète, fonction qu'il a exercée pendant 26 ans. Il s'est engagé en politique en 1974 en acceptant la présidence du Settlement Council puis en tant que maire-adjoint. Dans les années 1980, il a siégé pendant deux mandats au Conseil d'administration de la Société d'habitation des territoires du Nord-Ouest; il a également été membre de nombreux autres conseils et organismes. L'Inuinnaqtun est la langue maternelle d'Henry qui parle aussi l'anglais.

## **Glenn McLean**

**Membre de la Commission (nommé par AANDC)**

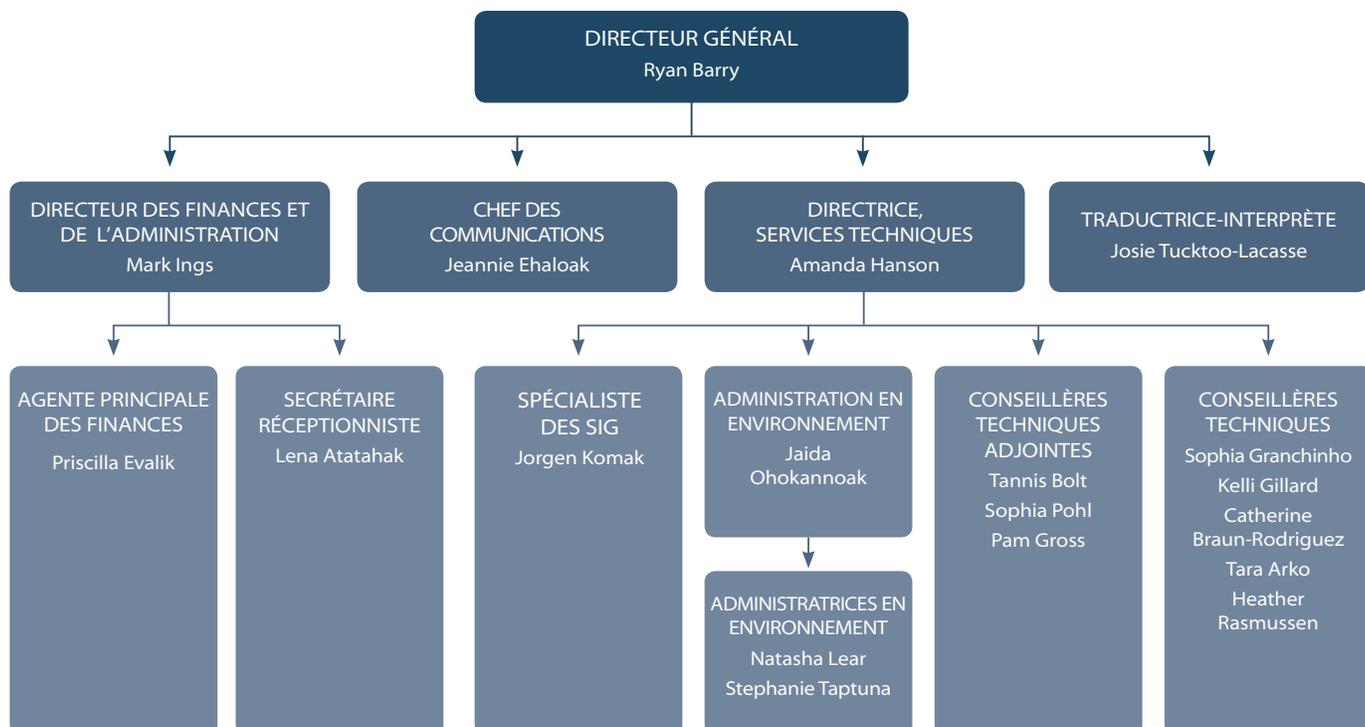
*Mandat actuel jusqu'au 19 mars 2016*

Glenn a été nommé à la Commission en mars 2013. Il a été, de 1999 à 2004, membre de la première Assemblée législative du Nunavut. Glen réside à Baker Lake. Il est propriétaire du dépanneur local, ex-conseiller du hameau et ex-membre de la Qulliq Energy Corporation. L'anglais est la langue maternelle de Glenn.

# Personnel

## Organigramme de la CNER

31 mars 2014



## Membres du personnel en 2013-2014

### Direction générale

#### Ryan Barry | Directeur général



Originaire de l'Île du Prince Édouard, Ryan est entré à la CNER en 2007 comme conseiller technique. Il a ensuite occupé le poste de directeur des services techniques en 2009 puis celui de Directeur général en 2011. Il est titulaire d'un B.Sc et d'une maîtrise en biologie axée sur la recherche, notamment la politique de l'environnement marin de l'Arctique et la théorie et la pratique des évaluations environnementales. Pendant ses loisirs, Ryan adore passer du temps dans son chalet sur le Détroit de Dease ou faire de la musique avec ses amis à Cambridge Bay. (867) 983-4608, rbarry@nirb.ca.

#### Josie Tucktoo-Lacasse | Traductrice-interprète



Originaire de Taloyoak, Josie a déménagé à Cambridge Bay en 1995 pour travailler au ministère de l'Éducation du gouvernement du Nunavut. Elle possède une très grande expérience en interprétation/traduction et est diplômée en Études primaires de l'université McGill. Elle a enseigné dans sa communauté natale de Taloyoak ainsi qu'à Kugluktuk. Elle possède une petite compagnie d'interprétation/traduction et détient le titre de Juge de paix du Nunavut. Josie travaille auprès de la CNER depuis 1995. Elle adore les activités de plein air, la pêche et la photographie. Elle réside à Cambridge Bay avec son fils Hunter et son mari Stéphane. (867) 983-4614 jtlacasse@nirb.ca.

#### Jeannie Ehaloak | Chef des communications



Jeannie est née à LA Station du RAPA CAM-1 Jenny Lind Island. Elle est entrée à la Commission en 2013 comme Chef des communications. Jeannie exerce son deuxième mandat de maire de Cambridge Bay et préside l'Association des municipalités du Nunavut. Elle adore les activités de plein air, notamment la marche. Les fins de semaine, l'été et l'automne, vous la trouverez dans son chalet, son foyer hors de chez elle. (867) 983-4605, jehaloak@nirb.ca.

### Finances et administration

#### Mark Ings | Directeur des finances et de l'administration



Mark est entré à la CNER en février 2011 en tant que Directeur des finances et de l'administration. Originaire de Morinville, Alberta, Mark apporte sa vaste expérience du secteur bancaire, ayant occupé pendant douze ans des rôles seniors en financement des entreprises. Il détient plusieurs titres, notamment de PFC, CSC, CMA 2ème niveau, Finances d'entreprises et direction des affaires. Il est activement engagé au sein de la collectivité de Cambridge Bay et occupe actuellement le poste de trésorier de la Ikaluktutiak Elks. Il a trois merveilleux enfants à Edmonton et désigne fièrement Cambridge Bay comme son foyer. (867) 983-4602, mings@nirb.ca.

#### Priscilla Evalik | Agente principale des finances



Priscilla (Ovik) est originaire de la région de Bathurst Inlet et Bay Chimo. Elle a déménagé en 1986 à Cambridge Bay où elle réside actuellement avec son mari et ses trois enfants. Elle est entrée à la CNER en 2007, provenant du ministère des Services gouvernementaux du Nunavut et a été promue agente principale des finances au début de 2011. (867) 983-4604 pevalik@nirb.ca.

#### Lena Atatahak | Secrétaire-réceptionniste



Originaire de Aklavik, TNO, Lena a déménagé en 1956 à Cambridge Bay où elle réside actuellement avec sa famille. Elle est entrée à la CNER en 2006, après avoir quitté la Doris North Gold Mine. Elle a quinze petits enfants et trois arrière petits enfants dont certains vivent à Cambridge Bay, Calgary et Kugluktuk. Lena adore les jeux de cartes et les événements communautaires. (867) 983-4600 latatahak@nirb.ca.

## Services techniques



### **Amanda Hanson | Directrice, services techniques**

Amanda est entrée à la Commission en 2007 comme conseillère technique et a été promue en 2011 au poste de Directrice des services techniques. Amanda étudie actuellement en ligne pour obtenir une maîtrise ès sciences en pratique environnementale de l'université Royal Roads de Victoria. Pendant ses loisirs, elle se consacre avec sa famille à ses activités de plein air et à des sports organisés à Cambridge Bay. (867) 983-4615 ahanson@nirb.ca.



### **Sophia Granchinho | Conseillère technique principale**

Sophia est entrée à la CNER en février 2007 comme conseillère technique, en provenance de Yellowknife, TNO. En 2012, elle a accédé au poste de Conseillère technique principale. Elle détient une maîtrise ès sciences en chimie analytique de l'université de la Colombie britannique et un Certificat de reconnaissance professionnelle de spécialisation en qualité de l'eau du Bureau canadien de reconnaissance professionnelle des spécialistes de l'environnement. Sophia gère l'examen du projet Kiggavik d'AREVA Resources Inc., et supervise les activités de surveillance de la Commission pour le projet de mine d'or de Meadobank. Sophia travaille à distance, à partir de Baker Lake et pendant ses loisirs, elle adore faire des activités de plein air avec son mari et ses chiens. (867) 793-4633 sgranchinho@nirb.ca.



### **Tara Arko | Conseillère technique**

Après l'obtention d'un Baccalauréat ès sciences de l'université de la Saskatchewan, avec spécialisation en horticulture et mineure en science du sol, Tara est entrée à la Commission en 2009 où elle occupe actuellement un poste de conseillère technique. Outre son travail, Tara s'occupe de sa famille, adore jardiner dans le Nord et participe activement à plusieurs organisations de la communauté. (867) 983-4611 tarko@nirb.ca.



### **Kelli Gillard | Conseillère technique**

Originaire de Yorkton, Saskatchewan, Kelli est entrée à la CNER en 2009 comme conseillère technique. Elle détient un Baccalauréat es science en géosciences environnementales de l'université de la Saskatchewan. Elle est doublement accréditée comme agronome professionnelle, en Saskatchewan et en Alberta. Elle est actuellement chargée de gérer l'examen de la CNER des projets BIPR, Garry Lake et de la mine d'or Meliadine; elle agit également comme agente de surveillance du projet Doris North. En dehors de son travail, Kelli siège à l'Ilkaluktutiak District Education Authority et est bénévole auprès de de la Cambridge Bay Daycare Society où elle agit comme meneuse de jeu de bongo, lorsque nécessaire. Pendant ses loisirs, elle profite de la vie dans le Nord avec sa famille et aime parcourir le « Nuna » chaque fois qu'elle peut. (867) 983-4619 kgillard@nirb.ca.



### **Heather Rasmussen | Conseillère technique**

Heather a déménagé à Cambridge Bay en octobre 2013 pour occuper le poste de conseillère technique à la CNER. Titulaire d'un Bac ès arts avec double mention en sociologie et sciences politiques et mineure en littérature anglaise, elle a récemment obtenu une maîtrise d'études de l'environnement en évaluation environnementale. Heather a grandi dans une région rurale du nord de l'Alberta et a voyagé et vécu dans différents coins du Canada, sauf au Labrador. Pour y avoir vécu pendant sept ans, Montréal, Québec était devenu « son chez nous ». Heather se réjouit de faire connaissance avec ses collègues, de participer activement à la communauté et de visiter la région autant que possible. Heather est actuellement agente de surveillance du projet de la mine d'or Meadowbank pour l'année 2014-2015. (867) 983-4606 hrasmussen@nirb.ca.



### **Jorgen Komak | Spécialiste des SIG**

Né dans la région de Umingmaktok, Jorgen a déménagé à Cambridge Bay en 1969. Il travaille auprès de la CNER depuis sa création et supervise actuellement les fonctions SIG de la Commission ainsi que ses systèmes et besoins d'information. Avec sa femme Eva et ses quatre enfants, il adore vivre en plein air autant que possible. (867) 983-4613 jkomak@nirb.ca.



### **Jaida Ohokannoak | Chef, Administration en environnement**

Jaida vit à Cambridge Bay depuis 1966. Elle détient un Bac. En géographie physique avec mineure en toxicologie environnementale, axée sur les études nordiques de l'Université Simon Fraser. Elle adore les activités de plein air ou voyager dans le monde entier avec son mari et ses jeunes jumeaux. Elle s'est jointe à la CNER après avoir travaillé avec la Commission à plusieurs reprises; en fait, elle fut l'une des premières employées à participer à la mise en vigueur de la CNER. (867) 983-4609; johokannoak@nirb.ca.



### **Natasha Lear | Administratrice en environnement**

Natasha Ekalun Lear est né et a grandi à Cambridge Bay. Cette mère de deux garçons est entrée à la CNER en mars 2012 comme administratrice en environnement, après avoir travaillé à la Kitikmeot Inuit Association comme agent des finances. (867) 983-4612 nlear@nirb.ca.



### **Stephanie Taptuna | Administratrice en environnement**

Stephanie a déménagé à Cambridge Bay en 1997 où elle réside depuis avec son conjoint Brian, ses filles Baily et Sarah et son fils Jesse. Elle a auparavant travaillé auprès de la Commission d'aménagement du Nunavut; elle travaille aussi, temporairement, comme agente du service à la clientèle pour Canadian North. Elle est entrée à la Commission en 2013, comme administratrice en environnement. (867) 983-4610, staptuna@nirb.ca.

## **Personnel sortant**

Parmi les membres du personnel partis en 2013-2014, notons :

- Catherine Braun Rodriguez, Conseillère technique
- Pamela Gross, Conseillère technique adjointe
- Sophie Pohl, Conseillère technique adjointe
- Tannis Bolt, Conseillère technique adjointe

Nous les remercions de leur contribution aux opérations de la CNER et nous leur souhaitons tout le succès possible dans leurs futures entreprises.

# Examens préalables



## Processus d'examen préalable

La CNER entreprend des examens préalables des propositions de projet, conformément à l'article 12.4.1 de l'ARTN qui stipule :

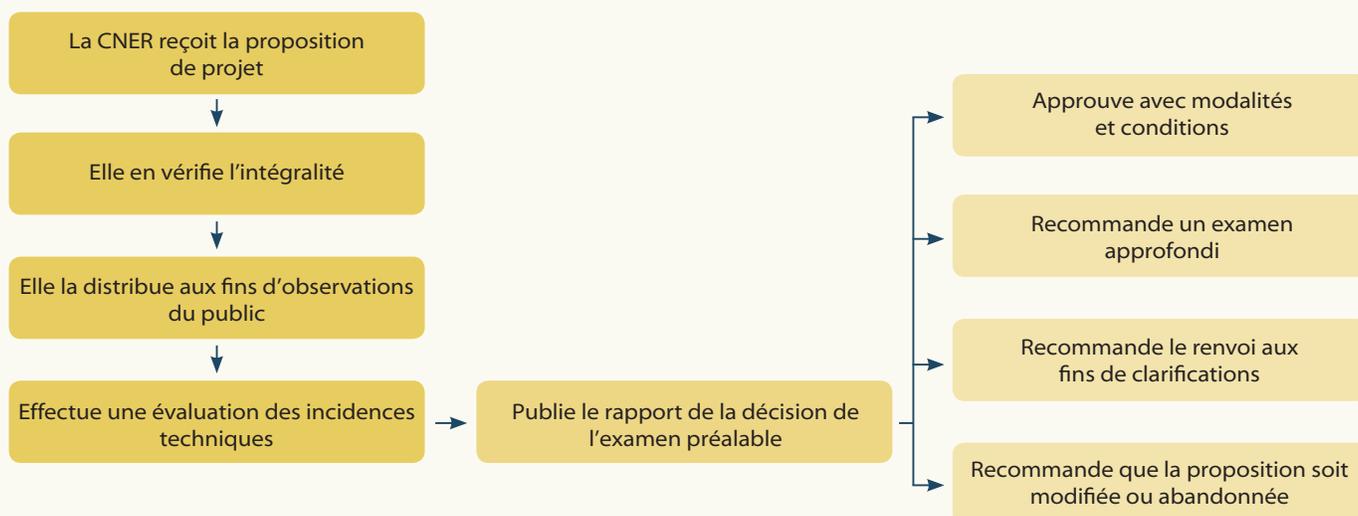
*« Sur réception d'un projet, la CNER le soumet à un examen préalable afin de déterminer s'il crée un risque de répercussions importantes et si, par conséquent, il doit faire l'objet d'un examen en vertu de la partie 5 ou de la partie 6. »*

En vertu de l'article 12.4.4 de l'ARTN, la Commission peut prendre l'une des quatre décisions suivantes :

a. *il peut être donné suite au projet sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'examen prévu à la partie 5*

*ou 6; la CNER peut recommander qu'une approbation soit assortie de conditions précises tenant compte des objectifs principaux énoncés à l'article 12.2.5;*

- b. *le projet doit faire l'objet de l'examen prévu à la partie 5 ou 6; la CNER indique les questions ou préoccupations particulières qui doivent être prises en considération dans le cadre de cet examen;*
- c. *le projet n'est pas suffisamment au point pour permettre un examen préalable adéquat et il devrait être renvoyé au promoteur pour obtenir des précisions;*
- d. *les répercussions négatives potentielles du projet sont à ce point inacceptables que celui-ci devrait être modifié ou abandonné.*



## Évaluations de la CNER : 2013-2014

La CNER filtre des propositions de projets afin de déterminer la nécessité ou non d'un examen; puis, en cernant les répercussions écosystémiques et économiques des projets proposés, elle définit et évalue la portée des incidences régionales. La Commission décide si les propositions de projets doivent aller de l'avant et si c'est le cas, quelles seront les modalités et conditions recommandées aux décideurs gouvernementaux.

La CNER doit également établir des programmes de surveillance; dès que les projets ont été soumis aux examens préalables et que leur réalisation a été approuvée, la Commission doit en surveiller les effets et la conformité aux modalités et conditions émises. La CNER est unique en son genre car, en plus d'être le seul organisme d'évaluation pour tout le territoire du Nunavut (dont la superficie représente 1/5 de la masse terrestre), elle a été chargée d'organiser les examens préalables, les examens et la surveillance, ce qui confirme son unicité. En effet, dans d'autres ressorts, ces fonctions sont souvent exécutées par des organes externes.

## Examens préalables

Du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014, la CNER a reçu 141 propositions de projets conformément au par. 4, article 12, de l'ARTN. Parmi ces propositions, 44 portaient sur de nouveaux projets ou sur d'importantes modifications aux projets existants et exigeaient un examen préalable.

De plus, 97 autres propositions impliquaient des changements aux projets ayant subi leur examen préalable : soit des changements mineurs, soit des prolongations soit des renouvellements. L'envergure de chaque application a été vérifiée par rapport à l'envergure initialement prévue et la CNER a jugé que les modifications ne justifiaient pas d'examen préalable supplémentaire. (ARTN, section 12.4.3) Dans chacun des cas, la CNER a ré-émis son rapport décisionnel de l'examen du dossier, avec les modalités et conditions à intégrer dans tous les permis et licences afférents afin d'en atténuer les éventuelles incidences environnementales. D'autre part, la CNER a évalué 44 propositions supplémentaires et a estimé qu'elles n'émergeaient pas au processus d'examen préalable.

Répartition de toutes les propositions de projets reçues par la CNER en 2013-2014 :

50	Recherche
35	Exploration
2	Infrastructure
0	Mines
16	Accès/Baux/Camps
12	Défense
5	Carrières
5	Route
0	Restauration du site
3	Retraits
13	Autres

Tous les documents d'informations issus des examens préalables, des examens et des programmes de surveillance de la CNER sont classés et téléchargés dans un registre public en ligne puis distribués en fonction d'une liste précise de destinataires liés au projet. Pour de plus amples détails sur les projets mentionnés ci-après, consultez le registre public de la CNER à l'adresse [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca).

# Examens



## Processus d'examen

Suite à l'examen préalable, la Commission peut recommander que le projet fasse l'objet d'un examen conformément à l'article 14.4.2 (a) de l'ARTN qui stipule :

« De façon générale, la CNER décide qu'un tel examen est nécessaire si, à son avis,

- (i) le projet peut entraîner des effets environnementaux négatifs importants sur l'écosystème, l'habitat des ressources fauniques ou les activités de récolte des Inuit;
- (ii) le projet peut entraîner des effets socio-économiques négatifs importants sur les habitants du Nord;
- (iii) le projet sera la source d'importantes préoccupations au sein du public;
- (iv) le projet comporte l'application d'innovations techniques dont les effets sont inconnus. »

## Examens

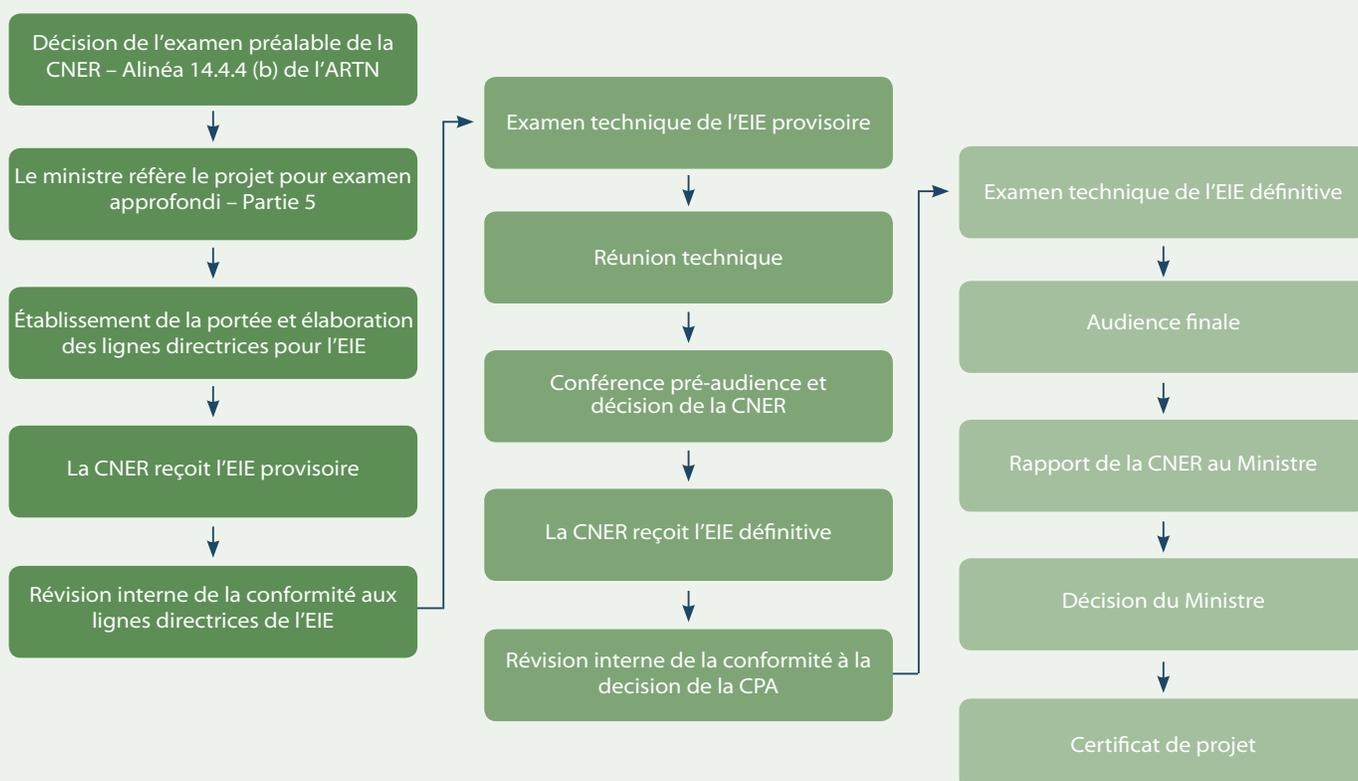
### Le projet de port et route de Bathurst Inlet (No. de dossier 03UN114 de la CNER)

*Le PRBI (BIPR) – Glencore Canada Corporation et Sabina Gold and Silver Corporation*

Le Projet de port et route de Bathurst Inlet (PRBI) implique la construction d'un port et installations à Bathurst Inlet, d'une route de 211 km, utilisable en toute saison jusqu'au lac Contwoyto, (qui reliait l'existant Tibbit à la route d'hiver de Contwoyto) et d'un camp de vingt personnes au lac Contwoyto.

En mai 2003, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen. Le 6 décembre 2004, la CNER a envoyé les lignes directrices de l'EIE au promoteur qui, le 21 décembre 2007 lui a alors soumis une EIE provisoire. Mais le 1er août 2008, la BIRP Joint Venture Ltd., promoteur de l'époque, a demandé que l'examen soit suspendu jusqu'en 2009, ce qu'a accordé la CNER. Et le 20 juillet 2011, le promoteur a avisé la Commission qu'il n'entendait plus reprendre l'examen.

En décembre 2011, Glencore Canada Corporation (Glencore, alors Xstrata Canada Corporation) et Sabina Gold and Silver achètent le projet PRBI et en mars se disent intéressées à relancer la procédure d'examen de la



CNER. Après avoir reçu de la Commission les directives à appliquer dans un tel cas, les promoteurs soumettent aux fins de considération, une description actualisée du projet. Le 8 mai 2013, la CNER publie un addendum aux lignes directrices de l'EIE du projet PRBI. Le 20 décembre 2013, le promoteur demande à la Commission de lui accorder du temps supplémentaire pour terminer les études et ce, afin d'être en mesure de lui soumettre une mise à jour du projet avant le 23 décembre 2014.

### **La proposition de projet Hackett River**

(No. de dossier 08MN006 de la CNER)

*Glencore Canada Corporation*

Le projet Hackett River est l'exploitation de mines de zinc, argent, cuivre, plomb et or dans la région ouest de Kitikmeot, à environ 75 km au sud de la partie sud de Bathurst Inlet. La proposition vise le développement de deux puits de mine et d'une mine souterraine. L'usine de traitement de la mine et des minerais fonctionnerait pendant quatorze (14) ans et emploierait 225 à 300 personnes; elle utiliserait les installations proposées par le projet de port et de mine de Bathurst Inlet. Seraient également construits un camp, une usine de traitement des minerais, des aires d'entreposage, des entrepôts d'entretien et de réparation mécanique, des réservoirs à carburant, des dépôts de résidus miniers, des haldes de stériles, des bandes d'atterrissage et des routes sur le site local.

Le 9 septembre 2008, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen. Après d'intenses réunions communautaires sur l'établissement de la portée et un atelier sur l'élaboration de lignes directrices, le 7 avril 2009 la CNER a envoyé à la Sabina Gold & Silver Corporation, ses lignes directrices pour la préparation de l'Énoncé d'impact environnemental (Lignes directrices de l'EIE). Le 16 mars 2012, la Xstrata Zinc Corporation a confirmé son acquisition du projet Hackett River et dès le 1er juillet 2013, devenait la Glencore Canada Corporation. Le 2 octobre 2014, Glencore a avisé la CNER qu'elle n'avait pas encore prévu de date de soumission de son EIE provisoire mais qu'elle l'en aviserait dès que possible.

### **La proposition de projet Garry Lake**

(No. de dossier 08EN037 de la CNER)

*Uravan Minerals Incorporated*

Le projet Garry Lake est un programme d'exploration d'uranium, proposé par la Uravan Mineral Inc. dans la région de Kivalliq, à environ 235 km au nord-ouest de Baker Lake. La compagnie prévoit entreprendre cette exploration sur sa propriété en établissant aussi des camps permanent

et temporaire, effectuant du forage au diamant, de l'arpentage, de la prospection ainsi qu'un échantillonnage géochimique du sol. Le camp d'exploration sera un camp permanent utilisé lors des saisons été-automne et fin d'hiver (mi-mars à mi-juin) des travaux de prospection puis progressivement fermé. Uravan propose aussi d'utiliser un camp mobile pour le forage hivernal. Ce camp serait amené dans les zones de forage par le biais d'un véhicule de type Sno-Cat à voie large.

Le 25 septembre 2008, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen. Après des réunions communautaires sur l'établissement de la portée et un atelier à Baker Lake sur l'élaboration de lignes directrices, le 20 février 2009 la CNER a émis ses lignes directrices pour la préparation de l'Énoncé d'impact environnemental (Lignes directrices de l'EIE). Suite à plusieurs demandes d'actualisation de la CNER, la Uravan Minerals Inc. (le promoteur) a indiqué que « le coût et le temps requis pour élaborer une EIE suffisamment solide permettant de dégager de valables conclusions au titre des lignes directrices, sont prohibitifs. Le promoteur a également demandé à la CNER de « reconsidérer la nécessité d'un examen et d'une EIE de la 5ème partie. » Devant de tels aléas, l'examen de cette proposition de projet demeure indéfiniment suspendu.

### **La proposition de projet Kiggavik**

(No. de dossier 09MN003 de la CNER)

*Areva Resources Canada Incorporated*

Le Projet Kiggavik vise l'exploitation d'une mine d'uranium et de traitement du minerai dans la région de Kivalliq, à environ 80 km à l'ouest de Baker Lake. Le promoteur, AREVA Resources Canada inc., propose la mise sur pied de cinq mines individuelles, de 3 gisements à ciel ouvert sur le site de Kiggavik et de deux mines sur le site Sissons, l'une souterraine, l'autre à ciel ouvert. Un entrepôt et une installation de transbordement seront construits à Baker Lake et serviront d'installations de transfert et d'entreposage des matériaux et du ravitaillement en route vers le site Kiggavik. Le carburant, les réactifs et les fournitures seront transportés par chalands jusqu'à l'entrepôt proposé près de Baker Lake puis amenés au site Kiggavik par camion sur une route de 90 à 100 km. Le concentré de minerai d'uranium, communément appelé le « yellow cake » seront transportés par avion jusqu'au sud du Canada. Les phases de construction, d'exploitation et de déclassement de la mine dureront environ 25 ans.

Le 2 mars 2010, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen. Après d'intenses réunions

communautaires sur l'établissement de la portée et un atelier sur l'élaboration de lignes directrices, en mai 2011, la CNER a transmis à AREVA Resources Inc. (AREVA) ses lignes directrices pour la préparation de l'Énoncé d'impact environnemental (Lignes directrices de l'EIE). En mai 2012, la CNER a approuvé l'EIE provisoire d'AREVA et a lancé un examen technique de la documentation connexe. L'examen technique et la conférence pré-audience ont eu lieu en juin 2013. Le rapport décisionnel de la conférence a été publié en juillet 2013. Lors de la conférence pré-audience, Areva a indiqué qu'elle soumettra son Énoncé définitif des incidences environnementales le 30 septembre 2014.

### **La proposition de projet High Lake**

(No. de dossier 06MN082 de la CNER)

*MMG Resources Incorporated*

Le projet High Lake vise l'exploitation souterraine et à ciel ouvert de gisements de cuivre, zinc, or et argent dans la région de Kitikmeot, propriétés de Minerals and Metal Group (MMG). La mine proposée et l'usine de traitement sont situés à High Lake, à environ 175 km au sud-est de Kugluktuk. Il sera desservi par une route d'hiver de 49 km pendant la phase de construction et d'une route toutes saisons de 53 km pendant l'exploitation, route qui rejoindra une installation de transbordement construite à Gray's Bay sur la côte du Coronation Gulf, à environ 180 km à l'est de Kugluktuk. Ce bassin sera utilisé pour amener de l'équipement et du ravitaillement et pour expédier le concentré de minerai pendant la saison des eaux libres.

Le 30 mai 2007, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen. Après des réunions sur l'établissement de la portée, organisées dans les différentes collectivités de la région de Kitikmeot en juillet 2007, la Commission a approuvé l'EIE provisoire en août 2007 puis a lancé une première série d'études techniques qui ont culminé, fin novembre/début décembre 2007, par la tenue de réunions techniques. En mai 2008, la CNER a officiellement reporté l'examen attendant que le promoteur soit prêt à reprendre la procédure. En décembre 2011, le promoteur a indiqué qu'il ne comptait pas reprendre le processus d'examen du projet High Lake; la Commission a alors définitivement suspendu cette procédure. Les propriétés de High Lake ont depuis été intégrées dans la proposition de projet « Izok Corridor » (no. De dossier 12MN043 de la CNER) de MMG Resources Inc.

### **La proposition de projet de la mine d'or Meliadine**

(No. de dossier 11MN034 de la CNER)

*Agnico Eagle Mines Limited*

Tel que proposé par Agnico Mines Limited (AEM), le projet de la mine d'or Meliadine implique l'exploitation d'une mine d'or dans la région de Kivalliq, à environ 25 km de Rankin Inlet et 80 km au sud de Chesterfield Inlet. Le promoteur désire exploiter la mine pendant treize (13) ans environ et traiter environ 3.1 millions de tonnes de minerai par an. Il utilisera à cette fin des techniques normalisées d'exploitation minière souterraine et à ciel ouvert, intégrant l'infrastructure existante dans le hameau de Rankin Inlet et construisant une route publique toutes saisons pour rattacher le projet à la collectivité de Rankin Inlet.

Le 14 septembre 2011, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen. Le 20 février 2012, la Commission a transmis à AEM ses lignes directrices pour l'élaboration de l'Énoncé d'incidence environnementale du projet (Lignes directrices de l'EIE). Le 7 mai 2013, elle a approuvé l'EIE provisoire soumis par AEM et a initié un examen technique public. La consultation publique et la conférence pré-audience ont pris fin en décembre 2013. La Commission a publié son rapport décisionnel le 16 janvier 2014 et, le 12 février 2014, le promoteur a indiqué qu'il lui soumettrait son EIE définitif en avril 2014.

### **La proposition de projet Hope Bay Belt – phase 2**

(No. de dossier 12MN001 de la CNER)

*TMAC Resources Incorporated*

La Phase 2 du projet Hope bay Belt implique l'extraction et l'exploitation du gisement aurifère d'une mine située à environ 125 kilomètres au sud-ouest de Cambridge Bay, ce qui constituerait une nouvelle exploitation minière sur la ceinture de roches vertes liée au projet approuvé de Doris North. Le promoteur a proposé un taux d'extraction d'un maximum de deux (2) millions de tonnes de minerai, avec 350 millions de tonnes de stériles par an et 25 millions de tonnes par an de résidus de résidus miniers. Par l'application de techniques minières souterraine et à ciel ouvert, la phase 2 faciliterait l'extraction minière au gîte minéral Madrid/Patch et Boston, sur la ceinture de roches vertes de Hope Bay.

Le 30 mai 2012, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen. En décembre 2012, la Commission a émis ses lignes directrices pour l'élaboration de l'Énoncé d'incidence environnementale du projet (Lignes directrices de l'EIE). Le promoteur de l'époque (Hope Bay Mining

Limited) a alors prévenu la Commission qu'il était en train de négocier la vente de ses propriétés à TMAC Resources Inc. (TMAC). Le 31 mai 2013, la CNER a été avisée que TMAC avait acquis la Phase 2 du projet Hope Bay Belt. Le 7 novembre 2013, TMAC a indiqué qu'il prévoyait soumettre un Énoncé provisoire d'incidence environnementale avant la fin de l'année civile 2014.

### **La proposition de projet Back River**

(No. de dossier 12MN036 de la CNER)

#### *Sabina Gold & Silver Corporation*

Le projet de mine d'or Back River, proposé par la Sabina Gold and Silver Corporation est situé dans la région ouest de Kitikmeot, à environ 150 km au sud de Bathurst Inlet. Le développement et l'exploitation de la mine d'or ainsi que le broyage du minerai permettront de traiter jusqu'à 7 000 tonnes de minerai par jour pendant 10 à 15 ans environ (pour un total approximatif de 20 à 28 millions de tonnes) et de dégager 300 000 à 400 000 onces d'or par an. La construction de la mine prendra environ deux (2) ans, sa phase d'exploitation durera entre dix et 15 ans et sa phase de fermeture environ cinq (5) ans.

En décembre 2012, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen. En avril 2013, la Commission a émis ses lignes directrices pour l'élaboration de l'Énoncé d'incidence environnementale du projet (Lignes directrices de l'EIE). En janvier 2014, la Sabina a présenté son Énoncé provisoire d'incidence environnementale (EPIE) que la Commission a officiellement approuvée en février 2014, date laquelle elle a entrepris un examen technique du projet. En mars 2014, la CNER a annoncé que les réunions techniques de cet examen et la conférence préparatoire à l'audience auraient lieu à l'automne 2014.

### **La proposition de projet Izok Corridor**

(No. de dossier 12MN043 de la CNER)

#### *MMG Resources Incorporated*

Le projet « Izok Corridor », proposé par MMG Resources Inc. (MGM) est situé dans la région de Kitikmeot et le site de la mine Izok est situé à environ 260 km au sud-est de Kugluktuk; le site proposé de la mine High Lake se trouve à environ 300 km au nord-est du site Izok et à 187 km au sud-est de Kugluktuk. Le site du Grays Bay Port se trouve à environ 328 km au nord du site Izok et à 179 km à l'est de Kugluktuk. Le site de la mine Izok, tel que mentionné dans la proposition du projet Izok Corridor, sera à environ 3 km de la frontière Nunavut-Territoires du Nord-Ouest.

En avril 2013, le ministre des Affaires autochtones et du Développement Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen. Mais en mai 2013, le promoteur (MMG) a demandé par écrit à la Commission de suspendre la procédure d'examen afin de lui permettre de soumettre une description actualisée du projet Izok en décembre 2013. À cette date-là, MMG a demandé à la CNER de lui accorder du temps supplémentaire pour préparer sa soumission et a précisé qu'il fournirait une mise à jour en décembre 2014.

### **La proposition de projet hydroélectrique Iqualuit**

(No. de dossier 13UN006 de la CNER)

#### *Qulliq Energy Corporation*

Tel que proposé par la Qulliq Energy Corporation (QEC), le projet hydroélectrique Iqualuit est situé sur l'île de Baffin dans la région Qikiqtani du Nunavut, entre 30 et 60 km au sud-ouest d'Iqualuit. Le projet comprend la construction d'installation d'entreposage d'hydroélectricité, avec une capacité maximale de 14,6 Megawatts (MW) à Jaynes Inlet et de 7,5 MW au site de Armshow South afin d'alimenter la ville d'Iqualuit en électricité. Le projet impliquera aussi la construction de grands sites de transbordement de chalands, de routes d'accès pour la construction et le fonctionnement de ces installations, de lignes de transmission reliant les postes hydroélectriques à Iqualuit ainsi que deux bandes d'atterrissage. La QEC a proposé un développement en deux phases : tout d'abord la construction de la centrale hydroélectrique et ensuite l'aménagement du site Armshow South.

En avril 2013, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a référé ce projet à la CNER aux fins d'examen. En novembre 2013, la Commission a émis ses lignes directrices pour l'élaboration de l'Énoncé d'incidence environnementale du projet (Lignes directrices de l'EIE). Le promoteur a depuis indiqué qu'il ne pourrait soumettre d'EIE à la CNER avant la fin 2016.

# Programmes de surveillance



## Processus de surveillance

Tel que stipulé au paragraphe (e) de l'article 12.2.2 de l'ARTN, la CNER a également pour fonction de surveiller la réalisation des projets conformément aux dispositions de la partie 7 de l'article 12.

*Les programmes de surveillance établis conformément à l'article 12.7.1 visent les objectifs suivants :*

- a) *mesurer les effets pertinents des projets sur les milieux écosystémiques et socio-économiques de la région du Nunavut;*
- b) *déterminer si l'utilisation visée des terres ou des ressources est exécutée conformément aux conditions préétablies et, le cas échéant, dans quelle mesure;*
- c) *fournir les informations de base nécessaires aux organismes chargés d'assurer le respect des conditions des approbations autorisant l'utilisation des terres ou des ressources visées;*
- d) *évaluer l'exactitude des prévisions mentionnées dans l'énoncé des répercussions d'un projet.*

## Programmes de surveillance

### La mine de Diamants Jericho

(No. de dossier 13UN006 de la CNER)

*Shear Diamonds (Nunavut) Corporation*

En juillet 2004, la CNER a émis le Certificat de projet No.002 à la Tahera Diamond Corporation (Tahera) pour le projet de mine de diamants Jericho, situé dans la région de Kitikmeot ouest, à environ 430 km au sud-ouest de Cambridge Bay et à 240 km au sud-est de Kugluktuk. La société Tahera a commencé la construction de la mine en mars 2005 et a maintenu ses opérations minières à pleine capacité entre juillet 2006 et janvier 2008. Tahera a ensuite demandé à se placer sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et le site fut alors mis sous Maintenance et Surveillance. En août 2010, Shear Minerals Ltd., (renommé ensuite Shear Diamonds (Nunavut) Corp.) achetait tous les actifs de Tahera, y compris la mine de diamants Jericho. Et cet achat a été approuvé.

Après avoir prolongé sa phase d'exploration et re-traité les dépôts en tas de minerai, le promoteur a arrêté l'exploitation de la mine Jericho et a avisé que la surveillance environnementale requise serait interrompue. Après avoir déployé de considérables efforts pour obtenir la participation du promoteur et assurer la conformité aux différentes autorisations du projet, le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord a confirmé l'abandon de la mine de diamants Jericho, autorisant le ministère des AADNC d'en assumer officiellement le contrôle et de se baser sur le cautionnement de sécurité pour perpétuer la Maintenance et la Surveillance du site et, éventuellement toute restauration requise le cas échéant. À la fin de l'année 2013-2014, le ministère AADNC contrôlait toujours le site Jericho et la CNER collaborait toujours avec le ministère pour obtenir des mises à jour.

### La mine d'or Doris North

(No. De dossier 05MN047 de la CNER)

*TMAC Resources Incorporated*

En septembre 2006, la CNER a émis le Certificat de projet No.003 à la Miramar Hope Bay Ltd. pour le projet de mine d'or Doris North, situé à 110 km au sud de Cambridge Bay, dans la région Kitikmeot Ouest du Nunavut, dans la partie continentale du Canada et accessible par mer et par air. Le projet comprend la construction d'un camp, une mine souterraine et les installations connexes sur le site ainsi qu'une aire de dépôt à Roberts Bay, reliant le site de la mine

avec une route toutes saisons de 5 km. Bien que toute l'infrastructure inhérente au projet ait été construite, l'usine de broyage n'a pas été installée et l'exploitation minière n'a pas commencé. La Phase 2 de la proposition de projet Hope Bay Belt (No. de dossier 12MN001 de la CNER) est directement associée au projet Doris Bay approuvé et, si approuvée à son tour, constituera la deuxième phase de développement.

Le 31 janvier 2012, la Newmont Mining Corporation, exploitant de l'époque, a placé le projet Doris North sous Surveillance et Maintenance et a entretenu le site pour répondre aux exigences de licence et/ou aux approbations réglementaires. En 2012, par transport maritime, le promoteur a enlevé l'excès d'équipement et de diesel; toutes les activités ont été suspendues entre le 15 octobre 2012 et avril 2013. Le 15 février 2013, la CNER a été avisée que TMAC Resources Inc. achetait le projet Doris North et s'engageait à en perpétuer la maintenance et la surveillance jusqu'à nouvel ordre.

### **La mine d'or Meadowbank**

(No. de dossier 03MN107 de la CNER)

*Agnico Eagle Mines Limited*

En décembre 2006, la CNER a émis le Certificat de projet No.004 à la Cumberland Resources Ltd. pour le projet de mine d'or Meadowbank. Au début de 2007, Agnico-Eagle Mines Ltd (AEM) acquiert tous les actifs de Cumberland Resources Ltd., y compris le projet de mine d'or et commence la construction des installations minières qui entre officiellement en phase d'exploitation en 2010. La première barre d'or est produite le 27 février 2010.

L'exploitation minière et le traitement se sont poursuivis activement en 2013-2014, doublés d'une exploitation continue dans les propriétés avoisinantes. Simultanément, la CNER a poursuivi son programme de surveillance afin de s'assurer non seulement de la conformité aux modalités du Certificat du projet mais encore de la réduction appropriée des éventuelles incidences pronostiquées lors de l'évaluation environnementale du projet.

### **Le projet de la Rivière Mary**

(No. De Dossier 08MN053 De La CNER)

*Baffinland Iron Mines Corporation*

En décembre 2006, la CNER a émis le Certificat de projet No.005 à la Baffinland Iron Mines Corporation (Baffinland) pour le projet de la rivière Mary, situé au nord de l'île de Baffin, à environ 100 km au sud de Pond Inlet; ce projet implique la construction, l'exploitation, la fermeture et la réhabilitation du terrain d'une mine de fer à ciel ouvert produisant 18 millions de tonnes par an (Mt/a). Du gisement de fer de haute qualité sera extrait et traité sur le site minier de la rivière Mary et transporté vers un port en eaux profondes à Steenby Inlet, ouvert toutes saisons, via un chemin de fer de 143 km. Du port, le minerai sous produit sera expédié vers des marchés étrangers par des minéraliers via le Foxe Basin et le détroit Hudson. Le transport maritime sera effectué par une flotte sécuritaire de minéraliers capesize, capables de briser la glace alors que des minéraliers non brise-glace et des bateaux conventionnels ne seraient utilisés que pendant la saison des eaux libres.

Le 14 janvier 2013, peu de temps après la délivrance du Certificat du projet de la rivière Mary, la Baffinland demanda que ledit certificat soit modifié pour inclure une « phase de revenu initial ». Telle que proposée par la Baffinland, cette phase permettrait de transporter le minerai de fer sur une route charretière au nord de Milne Inlet et être entreposé à Milne Inlet; l'expédition maritime de 4,2 millions de tonnes par an s'effectuerait pendant la saison des eaux libres. En 2013-2014 la Commission d'aménagement du Nunavut a entrepris une procédure visant à vérifier la conformité de la modification proposée aux modalités du Plan d'aménagement de la région nord de l'île de Baffin; de son côté, la CNER a procédé à une évaluation afin de déterminer si la modification devait ou non être appliquée et si, le cas échéant, elle entraînerait des changements au Certificat du projet. Le 17 mars 2014, la Commission a soumis son rapport d'audience publique au ministre des affaires autochtones et du Développement du Nord, lui recommandant que la phase de revenu initial soit approuvée et appliquée, sous réserve des modalités et conditions du Certificat du projet de la rivière Mary.

# Accomplir notre mission



## Accomplir notre mission : 2013-2014

La CNER a pour mission de protéger et de promouvoir l'environnement et les Nunavummiut par le biais du processus d'évaluation des répercussions

La vision de la CNER : être un chef de file en matière d'évaluation des répercussions en incluant les principes Quajimajangit et le savoir scientifique reconnu.

Dans son Plan stratégique 2013-2017, la CNER s'est fixée cinq buts fondamentaux pour l'aider à aller de l'avant :

1. La CNER se conformera aux exigences et à l'esprit de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.
2. La CNER continuera à effectuer des évaluations de répercussions de haute qualité.
3. La CNER s'emploiera à instaurer un financement adéquat pour assurer une stabilité organisationnelle à long terme.
4. La CNER s'inspirera des principes du Qaujimajatuqangit/ Qaujimajangit inuits dans tous ses travaux.
5. La CNER mettra tout en œuvre pour maintenir la confiance et la participation du public au système de réglementation du Nunavut et à tous ses processus.

Le Plan stratégique a été élaboré au cours d'une période de douze (12) mois avec l'active participation de tous les membres du Conseil et de tout le personnel. Le succès de l'organisation au cours des prochaines années dépendra des efforts déployés pour élaborer le plan stratégique et de sa détermination à l'appliquer.

Le Plan stratégique 2013-2017 de la CNER peut être consulté sur notre site Web à l'adresse [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca).

## **1er BUT : La CNER se conformera aux exigences et à l'esprit de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.**

### **Gestion intégrée des ressources**

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) prévoit un système de gestion intégrée des ressources pour toute la zone d'installation du Nunavut, soit de plus de deux (2) millions de kilomètres carrés de terres et eaux marines riches en ressources naturelles (comme les minerais) et en ressources renouvelables (faune). La CNER s'emploie à maintenir de fructueuses relations de travail avec les groupes par le biais du système de réglementation et en particulier avec les autres organes gouvernementaux afin d'améliorer l'évidence et l'efficacité dans ses processus de réglementation.

Au cours de l'année 2013-2014, la CNER a conseillé la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) dans son élaboration d'un plan d'aménagement du territoire visant à guider le développement pan-territorial. La CAN et la CNER ont conjointement examiné une demande de corridor de transport pour le projet de la rivière Mary de la Baffinland Iron Mines Corporation (Phase de revenu initial), satisfaisant aux obligations du processus prescrit dans le Plan d'aménagement du nord de l'île de Baffin.

La CNER continue à travailler avec l'Office des eaux du Nunavut (OEN) afin d'encourager la coordination des procédures d'évaluation des incidences/permis d'utilisation des eaux, tel que stipulé dans l'ARTN. La Commission et l'Office ont préalablement publié un guide pour aider les promoteurs désirant se prévaloir de cette coordination et éventuellement réduire les échéances de délivrance de licences/permis. Au cours de l'année 2013-2014, cette démarche a été appliquée à l'examen du projet Back River de la Sabina Gold and Silver Corporation et du projet hydroélectrique Iqualuit de la Qulliq Energy Corporation.

### **Conseil du milieu marin du Nunavut**

Conformément à l'alinéa 15.4.1 de l'ARTN, La CNER, l'OEN, la CAN et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) peuvent, soit conjointement - en tant que Conseil du milieu marin du Nunavut -, soit individuellement, conseiller d'autres organismes gouvernementaux en ce qui concerne les zones marines et leur formuler des recommandations à cet égard. Les Conseils continuent à rechercher des fonds pour maximiser la coordination de cette initiative capitale.

## **2ème BUT : La CNER continuera à effectuer des évaluations de répercussions de haute qualité.**

### **Améliorer les évaluations des répercussions**

De concert avec l'Office des eaux du Nunavut et Strata360, et à partir d'un cadre conjoint, la CNER s'est attaquée à la mise sur pied d'un site Web indépendant et à l'information de son registre public. Une fois construit, ce site sera facilement accessible et affichera les données relatives aux évaluations; il offrira de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles capacités de recherche. La CNER prévoit lancer son nouveau système en 2015 et y apportera des mises à jours et des améliorations au cours des futures années.

La CNER a commencé à actualiser une série de guides détaillant et expliquant les processus et procédures utilisées dans l'évaluation des projets proposés en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets du Nunavut (LATEPNu)*, dès qu'elle entrera en vigueur. Suite à des séances de commentaires, des ateliers et des consultations publiques, la CNER vient d'élaborer une série de guides techniques qui seront peaufinés et finalisés au cours des prochaines années; ce seront des sources d'éclaircissements pour les promoteurs, les organismes d'autorisation, les intervenants et les autres parties intéressées à participer aux évaluations de la CNER.

### **Intensifier les responsabilités de surveillance**

Au cours de l'année 2013-2014, la CNER a employé deux agents de contrôle à plein temps pour diriger les programmes de surveillances des projets de la mine de diamants Jericho, de la mine d'or Doris North, de la mine d'or Meadowbank et de la mine de fer de la rivière Mary. Contrairement à la plupart des autres commissions d'évaluation environnementale, la CNER est chargée de l'examen préalable, de l'examen et de la surveillance des projets. Étant donné que d'importants aménagements supplémentaires ont été approuvés et ont commencé à fonctionner dans la région du Nunavut, les activités de surveillance entreprises par la CNER conformément à son mandat se sont grandement intensifiées. Ainsi, en 2013-2014, la Commission a dû programmer une audience publique dans le cadre de son réexamen des modalités et conditions du certificat de projet octroyé pour le projet de la rivière Mary de la Baffinland Iron Mines Corporation (Phase de revenu initial). Le rapport de cette audience publique a été soumis le 17 mars 2014 au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord.

## **Formation des membres et du personnel de la Commission**

Plusieurs sessions de formation liées à la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets du Nunavut* ont été offertes aux membres et au personnel de la Commission qui ont également bénéficié de formation et de perfectionnement en pratiques de gouvernance et en Qaujimajatuqangit inuit.

Le personnel de la CNER a conservé plusieurs titres professionnels et adhésions liés à l'évaluation environnementale afin de maintenir leur pertinence et leur professionnalisme dans leurs divers domaines de spécialisation. Au cours de l'année 2013-2014, le personnel de la CNER a également été formé en application cartographique interne et a poursuivi sa formation en Inuktitut avec la traductrice-interprète de la Commission.

## **3ème BUT : La CNER s'emploiera à instaurer un financement adéquat pour assurer une stabilité organisationnelle à long terme.**

### **Régler les problèmes de financement**

Les niveaux de financement des institutions publiques (Les Commissions/Conseils du Nunavut) ont été fixés en 1992 dans le contrat de mise en vigueur de l'Accord initial sur les revendications territoriales (ARTN), négocié par la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN), et le gouvernement du Canada. Ils s'appliquaient à la période de mise en vigueur de 1993 à 2003. À cette époque, la Commission et autres Conseils n'existaient même pas; nul ne pouvait donc anticiper la charge de travail que devraient assumer les Conseils du Nunavut ni même l'allocation des fonds requis pour remplir leurs mandats respectifs.

Après l'établissement du nouveau territoire du Nunavut, le développement des ressources a connu un intérêt croissant. La CNER qui s'était établie et avait commencé à effectuer des évaluations de répercussions, réalisa vite que les niveaux de financement initiaux ne suffisaient pas pour remplir le mandat stipulé dans l'ARTN. Les négociations entre FTN, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nunavut pour la période de mise en vigueur de 1993 à 2003 échouèrent et, contrairement

aux exigences de l'ARTN, aucun nouveau contrat ne fut établi. En 2006, la FTN porta plainte pour non-respect de ses obligations en vertu du Contrat de mise en vigueur de l'ARTN et réclama un milliard de dollars en dommages et intérêts. L'insuffisance de financement de la CNER et des autres Conseils du Nunavut était l'un des principaux motifs de la plainte.

La CNER fonctionne actuellement avec un personnel d'environ 20 employés, basés dans un même local à Cambridge Bay. Selon le contrat de mise en vigueur de 1992, la Commission ne devait avoir environ que la moitié de ce personnel; par conséquent, les besoins de fonds les plus pressants, à combler, émanent de la dotation. S'ajoutent à cela les augmentations des dépenses budgétaires comme le loyer, les services d'information/technologie et les frais professionnels. Tous ces manques sont à compenser le plus tôt possible. Malgré les fonds supplémentaires récemment alloués par le gouvernement du Canada pour le développement de documents de ressource, d'un système de registre public et pour la formation des membres de la Commission, la CNER reste à la croisée des chemins avec l'imminente entrée en vigueur d'une loi si attendue et une pénurie de fonds compliquant sérieusement le fonctionnement et les opérations.

Au cours des exercices financiers 2012-2013 et 2014-2015, la CNER a participé à d'autres négociations entre la FTN, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nunavut, visant la période de mise en vigueur de 2012-2013; la Commission y a présenté son Plan décennal de mise en vigueur, avec ses exigences de financement pour pouvoir aller de l'avant. Alors qu'elles auraient se terminer en 2013-2014, les négociations se poursuivent, perturbant ainsi la stabilité financière et organisationnelle de la CNER. Aux fins de référence, la ventilation des dépenses annuelles de la CNER est incluse dans les états financiers vérifiés, annexés à ce rapport annuel.

Au cours de ses deux décennies d'existence, et par le biais de ses processus d'évaluation des répercussions établis en vertu de l'ARTN, la CNER a prouvé son efficacité et son efficacité en matière de protection et de promotion de l'environnement et des Nunavummiut. La CNER a réellement besoin d'un nouvel investissement fédéral pour s'assurer que le développement du Nunavut s'articule dans un cadre de réglementation opportun et prévisible, tel que requis par l'ARTN et par la propre stratégie fédérale pour le Nord du Canada.

## **4ème BUT : La CNER s'inspirera des principes du Qaujimajatuqangit/ Qaujimajangit inuits dans tous ses travaux.**

### **Nouveaux documents de ressource**

La CNER a récemment re-publié sa série de guides publics, charpentés dans un langage beaucoup plus clair et simple, nettement plus illustrées pour les rendre plus accessibles. Ces nouveaux guides publics soulignent le rôle des principes du Qaujimajatuqangit/ Qaujimajangit inuits dans les processus de la CNER, insistant sur la participation et l'avis de la population dans les évaluations de la Commission.

Nous sommes fiers de ces attrayantes nouvelles ressources et nous vos invitons à les consulter sur notre site Web à l'adresse [www.nirb.ca](http://www.nirb.ca).

### **Ateliers pour le personnel**

Au cours de l'année 2013-2014, la CNER a organisé pour son personnel de Cambridge Bay, deux (2) ateliers d'une journée sur les principes Qaujimajatuqangit inuit. Les employés ont eu la possibilité de se rendre « sur le terrain » pour se familiariser avec les principes et participer aux activités traditionnelles, appréciant davantage l'environnement que la CNER est chargée de protéger et de promouvoir.

## **5ème BUT : La CNER mettra tout en œuvre pour maintenir la confiance et la participation du public au système de réglementation du Nunavut et à tous ses processus.**

### **Participation publique**

La CNER estime que la participation publique est un prérequis pour la transparence et l'équilibre de ses processus d'évaluation environnementale. Une participation publique efficace renforce la qualité des procédures d'examen et permet d'éviter tout malentendu et tout conflit. La CNER a donc l'obligation de créer, dans toutes les étapes de ses processus d'examen, des occasions de participation publique active et avisée.

Cette intense participation publique facilitée par la CNER a englobé des réunions techniques, des réunions d'information et des conférences pré-audiences pour l'évaluation du projet de mine d'uranium d'AREVA

Canada Resources Corporation et pour le projet de mine d'or Meliadine d'Agnico Eagle Mines Limited. Après de nombreuses réunions communautaires d'établissement de la portée, la CNER a également transmis à la Sabina Gold and Silver Corporation et à la Qulliq Energy Corporation Iqaluit, de spécifiques lignes directrices pour l'élaboration de l'Énoncé des incidences environnementales du projet de mine d'or Back River et du projet hydroélectrique Iqaluit, respectivement.

Grâce aux nouvelles capacités de recherche de carte et de recherche de documents, la création du système de registre public vise principalement à maximiser l'accès public aux données soumises pour les évaluations de répercussion. Les citoyens pourront s'inscrire pour recevoir des « alertes » sur les évaluations intéressantes et la soumission de commentaires à examiner immédiatement sur les registres de projets, sera plus que jamais facilitée!

### **Conférences et ateliers**

Les membres et certains employés de la CNER ont participé au Nunavut Mining Symposium 2013 à Iqaluit, prononçant un exposé technique, participant à une discussion entre experts et lançant, à partir de notre kiosque au salon professionnel, la nouvelle série de guides publics. Cet événement a connu un vif succès non seulement au niveau de la participation (plus de 500 délégués) mais encore en ce qui a trait aux possibilités de réseautage, de rétablissement d'anciennes relations et d'amélioration de l'image publique de la CNER.

Les membres et le personnel de la Commission ont assisté et participé à plusieurs autres conférences et ateliers, notamment :

- Atelier sur le plan d'aménagement du Nunavut de la Commission d'aménagement du Nunavut – Yellowknife
- Atelier Arctic Marine Policy - Iqaluit
- Témoignage devant le Comité sénatorial de la LATEPNu - Ottawa
- Assemblée générale annuelle de la Kitikmeot Inuit association – Cambridge Bay
- Kitikmeot Career Fair – Région de Kitikmeot
- Symposium de la région marine d'Eeyou – Montréal
- Réunion conjointe des institutions gouvernementales publiques du Nunavut – Iqaluit

# En route vers l'avenir



## L'avenir : 2014-2015 et au-delà

La CNER connaîtra une année 2014-2015 très occupée, avec un nombre plus important que jamais d'examens préalables, d'examens et d'activités de surveillance. La CNER coordonnera les examens d'un grand nombre d'importantes propositions de développement; les réexamens officiels des actuels Certificats de projets amèneront la Commission à organiser des audiences publiques dans plusieurs régions du Nunavut. Nous en profiterons pour effectuer plusieurs consultations communautaires, réunions techniques, conférences pré-auditions, visites de sites et autres ateliers. À tout cela s'ajoutera l'examen préalable de nombreuses propositions de projets reçues tous les mois. Les occasions de participation aux évaluations de la CNER sont donc surmultipliées et votre avis compte!

Au cours de la prochaine année, la Commission s'engagera dans d'importantes initiatives, notamment la révision de ses guides techniques, le lancement d'un nouveau système

de registre public en ligne pour remplacer notre site ftp; nous nous préparons à l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets du Nunavut (LATEPNu)*. La Commission continuera sans aucun doute à revendiquer des fonds supplémentaires pour réaliser les principales composantes de son mandat, y compris l'intégration des principes Qaujimajatuqangit inuit dans tous ses processus et procédures, à s'attaquer aux questions maritimes avec le Conseil du milieu marin du Nunavut, à veiller à ce que ses membres et son personnel bénéficient de la formation requise pour conserver leur pertinence et leur professionnalisme dans l'exécution de leurs tâches.

La CNER actualise constamment ses documents sur son site Web ([www.nirb.ca](http://www.nirb.ca)) et sur son registre public en ligne (<http://ftp.nirb.ca>); notre personnel est toujours disponible pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser. N'hésitez pas à nous contacter sans frais au 1-866-233-3033 ou par courriel à l'adresse [info@nirb.ca](mailto:info@nirb.ca).

# États financiers condensés

## Rapport du vérificateur indépendant sur les états financiers condensés

### Au Conseil d'administration de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Les états financiers condensés ci-joints, regroupant l'état financier condensé de la situation financière au 31 mars 2014, l'état financier condensé du fonds d'administration, l'état financier condensé de l'évolution des actifs nets et l'état financier condensé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes connexes, émanent des états financiers vérifiés de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour l'exercice clos le 31 mars 2014. L'opinion du vérificateur sur ces états financiers, telle qu'énoncée dans notre rapport du 15 juillet 2014 est inchangée. Ces états financiers et les états financiers condensés ne tiennent pas compte des effets des événements survenus après la date de notre rapport.

Les états financiers condensés n'incluent pas toutes les communications requises par les normes comptables pour le secteur public. Par conséquent, la lecture des états financiers condensés ne saurait se substituer en aucune façon à celle des états financiers audités de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

### Responsabilité de la Direction relativement aux états financiers condensés

La Direction est responsable du condensé des états financiers vérifiés, conformément aux normes comptables dans le secteur public.

### Responsabilité du vérificateur

Il nous incombe d'exprimer une opinion sur les états financiers condensés, basée sur les procédures que nous avons appliquées conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

### Opinion

À notre avis, les états financiers condensés tirés des états financiers audités de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions pour l'exercice clos le 31 mars 2014 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables pour le secteur public.

# Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

## État condensé de la situation financière

Au 31 mars

2014

2013

### Actifs

#### Réels

Liquidités (Note 3)	2 849 919 \$	2 642 712 \$
Comptes débiteurs (Note 4)	125 715	104 805
Dépenses payées d'avance	30 720	66 801

**3 006 354** 2 814 318

#### IMMOBILISATIONS (Note 5)

**210 581** 291 775

**3 216 935 \$** 3 106 093 \$

### Passif

#### Réel

Comptes payables et charges à payer	77 530 \$	52 314 \$
Revenus reportés - base (Note 6)	457 895	365 045
Revenus reportés - projets (Note 7)	1 974 711	2 336 623
Contributions remboursables (Note 8)	417 542	-
Salaires et avantages sociaux à payer (Note 9)	178 807	160 467

**3 106 485** 2 914 449

#### Deferred contributions relating to capital assets (Note 10)

**190 475** 269 209

**3 296 960** 3 183 658

### Actifs nets (Déficit)

**Actifs nets investis en immobilisations** 20 106 22 566

**Actifs nets non affectés (déficit)** (100 131) (100 131)

**(80 025)** (77 565)

**3 216 935 \$** 3 106 093 \$

#### Engagements (Note 12)

Approuvé pour le Conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

## État condensé des opérations

Pour l'exercice clos le 31 mars

Budget 2014

Réel 2014

Réel 2013

### Revenu

Base	2 696 093 \$	2 657 763 \$	3 014 606 \$
Projet de mine Jericho Diamond	100 366	98 070	96 540
Réunions législatives	-	11 700	4 139
Projet portuaire et routier de Bathurst Inlet	83 283	83 396	25 528
Projet Doris North	502 430	122 521	85 996
Projet Meadowbank Gold	337 949	109 974	119 626
Projet Mary River Iron	1 503 995	874 876	1 215 695
Projet Hackett River	83 283	55 692	22 580
Projet Kiggavik	857 426	441 710	310 070
Projet de mine aurifère Meliadine	736 082	537 378	315 092
Projet de surveillance générale au Nunavut	92 686	89 621	90 256
Hope Bay Phase II	-	-	146 837
Registre public	149 500	17 330	110 576
Projet Back River	101 975	292 641	49 105
Projet hydro-électrique d'Iqaluit	-	50 028	-
Réunion des négociateurs de l'ARTN	-	13 653	-
Formation	-	151 729	-
	<b>7 245 068</b>	<b>5 608 082</b>	5 606 646

### Dépenses

Base	2 696 093	2 657 763	3 014 606
Projet de mine Jericho Diamond	100 366	98 070	96 540
Réunions législatives	-	11 700	31 405
Projet portuaire et routier de Bathurst Inlet	83 283	83 396	25 528
Projet Doris North	502 430	122 521	85 996
Projet Meadowbank Gold	337 949	109 974	103 152
Projet Uravan Lake	-	-	677
Projet Mary River Iron	1 503 995	874 876	1 215 695
Projet Hackett River	83 283	55 692	22 580
Projet Kiggavik	857 426	441 710	310 070
Projet de mine aurifère Meliadine	736 082	537 378	315 092
Projet de surveillance générale au Nunavut	102 983	89 621	90 256
Hope Bay Phase II	-	-	146 837
Registre public	149 500	17 330	110 576
Projet Back River	101 975	292 641	49 105
Projet hydro-électrique d'Iqaluit	-	50 028	-
Réunion des négociateurs de l'ARTN	-	13 653	-
Formation	-	151 729	-
	<b>7 255 365</b>	<b>5 608 082</b>	5 618 115

### Insuffisance des revenus sur les dépenses, avant tout autre élément

(10 297) - (11 469)

### Gain (perte) of la cession d'immobilisations

- (11 507) 2 090

### Insuffisance des revenus sur les dépenses

(10 297) \$ (11 507) \$ (9 379) \$

## État condensé de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Non affectés	Investis en immobilisations	2014 Total	2013 Total
<b>Solde, début d'exercice</b>	(100 131) \$	2 566 \$	<b>(77 565) \$</b>	(60 179) \$
Insuffisance des revenus	(11 507)	-	<b>(11 507)</b>	(9 379)
Cession d'immobilisations	11 507	(11 507)	-	-
Amortissement	-	(69 687)	<b>(69 687)</b>	(64 284)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	-	78 734	<b>78 734</b>	56 277
<b>Écart net</b>	-	(2 460)	<b>(2 460)</b>	(17 386)
<b>Solde, fin d'exercice</b>	(100 131) \$	20 106 \$	<b>(80 025) \$</b>	(77 565) \$



## État financier des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars

2014

2013

### Liquidités fournies par (utilisées pour)

#### Des activités de fonctionnement

Reçues des bailleurs de fonds	5 735 652 \$	6 513 905 \$
Payées aux fournisseurs	(2 593 662)	(2 605 033)
Payées aux employés	(2 934 783)	(3 025 010)

---

207 207 883 862

#### Activités d'investissement

Achat d'équipement	-	(107 543)
--------------------	---	-----------

### Hausse (Baisse) des liquidités

207 207 776 319

### Situation de trésorerie, en début d'exercice

2 642 712 1 866 393

### Situation de trésorerie en fin d'exercice

**2 849 919 \$** 2 642 712 \$



# Notes condensées des états financiers

31 mars 2014

## 1. Organisation et ressort

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions ("la Commission") a été créée en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Elle est chargée d'évaluer et de surveiller, sur les sites et régionalement, les répercussions environnementales, culturelles et socioéconomiques des propositions de développement et ce, en appliquant le savoir traditionnel inuit et les méthodes scientifiques reconnues en analyse écosystémique. La Commission est exonérée d'impôt en vertu du sous-alinéa 149 (1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public (NCSP – OBSL), telles qu'é émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

### (a) Instruments financiers Comptabilisation et évaluation

#### Évaluation initiale

Les actifs financiers d'origine ou acquis ou les passifs émis ou pris en charge dans une transaction sans dépendance sont initialement évalués à leur juste valeur. La valeur initiale de tout actif financier ou de tout passif non évalué ultérieurement à sa juste valeur, sera ajustée en fonction des frais de financement et des coûts de transaction directement liés à l'origine, l'acquisition, l'émission ou la prise en charge de l'actif/passif. Les coûts et frais des actifs ou passifs ultérieurement évalués à leur juste valeur sont imputés.

#### Évaluation subséquente

Les actifs financiers évalués à coûts amortis incluent les liquidités et les comptes payables; les passifs évalués à coûts amortis incluent les charges à payer, les salaires et avantages sociaux à payer ainsi que les contributions (cotisations) remboursables.

La Commission n'a aucun instrument financier évalué à juste valeur.

#### Baisse de la valeur des actifs

À la fin de chaque période de référence, la direction évalue toute éventuelle baisse des actifs financiers estimés au coût ou au coût amorti. En cas d'indication d'une baisse de la valeur, la direction détermine si des fluctuations défavorables se sont produites au cours de la période prévue ou dans le montant des futurs flux de trésorerie dérivant des actifs; dans un tel cas, les valeurs comptables des actifs sont réduites à la plus haute valeur recouvrable soit par avoir en bien soit par vente de l'actif ou encore par exercice du droit à la garantie. La valeur comptable de l'actif est réduite directement ou par le biais d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables; le montant de la baisse est reconnue comme perte dans le revenu net.

Les pertes préalablement comptabilisées peuvent être reprises en fonction de toute amélioration. Le montant de l'écriture d'annulation est reconnu comme un revenu net.

### (b) Prestations accumulées de congés payés et de pré-retraite

Dans l'état de la situation financière à ce jour, la Commission a prévu un passif pour couvrir les futurs avantages sociaux à verser aux employés pour services rendus. Par conséquent, la Commission a souscrit une obligation pour congés payés non utilisés et pour indemnité de départ. Ces montants sont comptabilisés comme gagnés et ne sont pas distinctement financés.

### (c) Comptabilisation des revenus

La Commission adopte la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont comptabilisés comme revenus lorsque reçus ou à recevoir si le montant à percevoir a été raisonnablement estimé et si le recouvrement a été raisonnablement assuré. Les apports non affectés sont comptabilisés comme revenus au cours de l'année où les dépenses afférentes ont été effectuées.

En vertu des normes comptables du secteur public pour les organisations à but non lucratif, toute subvention à fin déterminée qui n'aura pas été utilisée devra être reportée. La Commission a respecté ses engagements au titre de l'accord de financement et le solde sera affecté à la planification et l'exécution des tâches et responsabilités confiées à la Commission.

#### (d) Immobilisations

L'équipement est comptabilisé au coût dans les investissements en immobilisations. L'amortissement est calculé par la méthode de l'amortissement dégressif, sauf pour les améliorations locatives qui sont évaluées selon la méthode de l'amortissement constant pendant la durée du bail, aux taux annuels fixés à la note 5.

#### (e) Apports reportés liés aux immobilisations

Les apports liés aux achats capitalisés au titre d'immobilisations sont reportés au moment de l'achat. Le montant des apports reportés est comptabilisé comme revenu, au même taux que les actifs connexes pendant leur durée de vie estimée.

#### (f) Utilisation d'estimations

Pour la préparation des états financiers effectuée conformément aux normes comptables du secteur public pour les organisations à but non lucratif, la direction doit établir les estimations et hypothèses ayant une certaine incidence sur les actifs et passifs reportés et divulguer les éventuels éléments d'actifs et de passifs au moment de l'état financier ainsi qu'une mise à jour des revenus et dépenses encourus au cours de la période. Les résultats réels peuvent différer des estimations.

### 3. Liquidités

La Commission a un prêt à vue renouvelable à des fins générales. Tout solde impayé porte intérêt à taux préférentiel. Il n'y avait aucun solde impayé à la fin de cet exercice financier. Le prêt à vue est garanti par un contrat de sûreté visant tous les actifs de la Commission.

### 4. Comptes recevables

	2014	2013
Taxe sur les produits et services	110 584 \$	61 091 \$
Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre	-	1 929
Avances de voyages et autres	15 131	41 785
	<b>125 715 \$</b>	104 805 \$

### 5. Immobilisations

	Taux	coûts	Cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Oeuvres d'art	0%	6 114 \$	- \$	6 114 \$	6 114 \$
Mobiliers et appareils	20%	245 024	200 213	44 811	56 014
Matériel informatique	10 -30%	-	-	-	11 507
Matériel informatique	45%	17,197	17 197	-	-
Matériel informatique	50-55%	159 014	125 465	33 550	74 558
Logiciel	S/L 15	24 745	24 745	-	4 628
Améliorations locatives	S/L 15	399 910	273 804	126 106	138 955
		852 005 \$	641 424 \$	<b>210 581 \$</b>	291 775 \$

<b>6. Revenus reportés - Base</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Financement de base	457 895 \$	348 412 \$
Projet de registre public	-	16 633
	<b>457 895 \$</b>	365,045

<b>7. Revenus reportés - Projets</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Projet Back River	64 442 \$	52 870 \$
Port et route à Bathurst Inlet	601 612	57 755
Projet Doris North	23 316	416 434
Projet Hackett River	291 108	60 703
Hope Bay Phase II	-	251 163
Projet Jericho Diamond Mine	13 498	3 825
Projet Kiggavik	617 914	547 356
Projet Mary River Iron	55 879	288 300
Projet Meadowbank Gold	306 910	234 797
Projet de mine aurifère Meliadine	-	420 990
Négociateurs de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut	32	-
Surveillance générale au Nunavut	-	2 430
	<b>1 974 711 \$</b>	2 336 623 \$

<b>8. Contributions repayables</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Formation 2013-2014	175 506 \$	-
Qulliq Energy Corporation Iqaluit	242 036	-
	<b>417 542 \$</b>	-

### **9. Salaires et avantages sociaux payables**

Les salaires et avantages sociaux payables incluaient les remises gouvernementales payables totalisant 53 758 \$ (2013 – 35 510 \$).

<b>10. Apports reportés liés au immobilisations</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Solde d'ouverture	269,209 \$	217,943 \$
Ajouts	-	107,543
Amortissements	(78,734)	(56,277)
Solde de clôture	<b>190,475 \$</b>	269,209 \$

## 11. Dépendance économique

La Commission dépend du financement gouvernemental verse sous forme de contributions du ministère des Affaires autochones et du Développement du Nord. La direction estime que toute réduction ou altération de ce financement se répercuterait sérieusement sur son fonctionnement.

## 12. Engagements

La Commission a conclu une convention quinquennale de bail, du 1er avril 2014 au 31 mars 2019, avec une période de renouvellement de cinq ans pour ses immeubles d'exploitation. Le tarif annuel du loyer pour les années inscrites dans cette période s'élève à 225 573 \$.

La Commission a conclu une convention de location d'équipement de bureau jusqu'en octobre 2018. Le montant global de cette location s'élève à : 2015 – 30 941 \$; 2016 – 30 563 \$; 2017 – 29 801 \$; 2018 – 29 039 \$ et 2019 – 14 502 \$.

## 13. Instruments financiers

Les articles suivants décrivent les objectifs et lignes directrices de gestion du risque financier de la Commission ainsi que l'exposition du risque de la Commission.

### Objectifs et lignes directrices pour la gestion des risques financiers

La Commission n'a pas officiellement établi d'objectif ni de ligne directrice pour la gestion des risques financiers

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière que peut encourir l'une des parties d'un instrument financier quand l'autre partie n'a pu s'acquitter d'une obligation. La Commission est sujette à un risque de crédit de 2 849 919 \$ (2013 – 2 642 712 \$) dans une des institutions financière sous réglementation fédérale.

#### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité survient quand la Commission ne peut rembourser ses obligations lors de leur date d'échéance. La Commission a un risque d'illiquidité de 94 692 \$ (52 314 \$ en 2013) pour ses comptes payables et ses charges à payer et un risque d'illiquidité de 417 542 \$ pour ses contributions remboursables, (2013 – Nil).

## 14. Budget

Les chiffres budgétaires présentés n'ont pas été audités et sont les chiffres approuvés par la Commission.

## 15. Virement interne

Au 31 mars 2014, aucun montant n'avait été investi, à partir des fonds non affectés, dans un fonds d'immobilisations afin de financer l'acquisition d'immobilisations, (contrairement à 107 543 \$ en 2013)

## 16. Cotisations de retraites

La Commission participe au Plan de pensions de l'ONES qui est un régime de retraite à cotisations déterminées. Tous les employés comptant au moins un an d'ancienneté peuvent y participer.

Les cotisations s'élèvent à 16% maximum du salaire des employés (8% pour l'employé et 8% pour l'employeur).

Au cours de l'année, les cotisations versées au plan de pension de l'ONES ont totalisé 127 954 \$ (2013 – 117 630 \$).





## ᓄᓇᓂᓴᑦ ᐊᓚᑎᓚᓂᓂᓄᓄᓄ ᐃᓄᓄᓄ

ᐅᑭᑭᐊᑎᓴᓂᓄᓄ, ᑎᑎᓴᑎᓴᑎᓄᓄᓄᓄ ᑎᑎᓴᑎᓴᓄᓄᓄ 1360, ᐃᓴᑎᓄᓄᓄᓄᓄᓄ, ᓄᓇᓂᓄ X0B 0C0  
ᐊᑭᓴᑎᓄᓄᓄᓄᓄᓄ ᐅᓴᑎᓄᓄᓄᓄᓄ: 1-866-233-3033 ᐅᓴᑎᓄᓄᓄᓄᓄᓄ: 1-867-983-4600 ᓴᑎᓄᓄᓄᓄ: 1-867-983-2594  
ᓴᑎᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ: info@nirb.ca ᓴᑎᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ ᐊᓴᑎᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ: www.nirb.ca  
ᓴᑎᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ ᑎ ᑎᓴᑎᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ: http://ftp.nirb.ca

## Nunavumi Avatilikiyin Katimayin

monagilogo Tokimoaktitijim Titigakakvikmi, Kiyokun 1360, Ikaloktuteami, Nunavumi X0B 0C0  
Aketomik Hivayaota: 1-866-233-3033 Hivayaota: 1-867-983-4600 Kayumiktokun: 1-867-983-2594  
Kagitaoyakun: info@nirb.ca Kungeakhak: www.nirb.ca Naonaeyaevikhak: http://ftp.nirb.ca

## Nunavut Impact Review Board

c/o Executive Director, P.O. Box 1360, Cambridge Bay, NU X0B 0C0  
Toll Free Telephone: 1-866-233-3033 Telephone: 1-867-983-4600 Facsimile: 1-867-983-2594  
Email: info@nirb.ca Website: www.nirb.ca FTP site: http://ftp.nirb.ca

## Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

a/directeur général, B.P. 1360, Cambridge Bay, NU X0B 0C0  
Sans frais : 1-866-233-3033; Téléphone : 1-867-983-4600; Téléc. : 1-867-983-2594  
Courriel : info@nirb.ca Site Web : www.nirb.ca Site FTP : http://ftp.nirb.ca